

**DOSSIER DE PRÉSENTATION : FICHE 2-7****TRANSFERT DU SIE DE MARENNES VERS LE SIE SAINTES****1. LA DESCRIPTION DU PROJET****1.1 PRÉSENTATION DU PROJET**→ **Le cadre national**

Le Nouveau réseau de proximité des Finances publiques (NRP) vise à renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires tout en modernisant l'organisation de ses services. Reposant à ce jour principalement sur les 3 300 postes comptables de la DGFIP, ce réseau sera en 2023 structuré sur 3 types de services :

- les accueils de proximité, prenant largement appui sur les France services, ou les permanences en mairies ;
- les structures fiscales (SIE, SIP, SPF), resserrées globalement de près d'un tiers et dont près de 20 % seront dotées d'antennes pérennes ;
- les nouveaux services en charge de la gestion des collectivités locales que seront les conseillers aux décideurs locaux (CDL) ainsi que les services de gestion comptable (SGC) et trésoreries hospitalières.

Après une année 2020 de transition, comptant peu d'opérations, le réseau cible des structures fiscales (SIP, SIE, SPF) va progressivement se mettre en place jusqu'en 2023 avec un nombre annuel d'opérations assez proche de celui constaté ces dernières années.

Concernant plus particulièrement la fiscalité des professionnels, le maillage doit s'adapter aux évolutions démographiques et aux nouveaux modes de relations avec les entreprises, entièrement dématérialisés à ce jour. Il s'agit de tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages, notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement d'un traitement plus automatique de certaines tâches répétitives.

→ **La déclinaison locale**

- Carte cible des SIE en Charente-Maritime et calendrier :

En Charente-Maritime, le projet NRP prévoit le regroupement de la gestion de la fiscalité des professionnels sur deux SIE existants, à La Rochelle et à Saintes, avec une antenne pérenne du SIE de La Rochelle à Rochefort.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les SIE de Saint-Jean d'Angély et de Royan ont rejoint le SIE de Saintes.

Pour 2022, le calendrier prévisionnel des opérations concernant la sphère des professionnels est le suivant :

Services initiaux	Poste cible au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
SIE de Saintes	SIE de Saintes
SIE de Marennes	
SIE de La Rochelle	SIE de La Rochelle antenne pérenne de Rochefort
SIP-SIE de Rochefort	

En 2023, le transfert du SIE de Jonzac vers le SIE de Saintes finalisera les opérations de regroupements de SIE.

- Présentation du périmètre du SIE de Saintes au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Dans le cadre de la nouvelle organisation du réseau de la DDFIP, la fusion du SIE de Saintes et du SIE de Marennes interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au périmètre actuel du SIE de Saintes couvrant 225 communes s'ajouteront les professionnels des 14 communes actuellement gérées par le SIE de Marennes.

- Autres opérations sur les sites de Marennes et de Saintes dans le cadre du NRP

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un SGC a été créé à Marennes par fusion de la trésorerie de Marennes avec celle de l'Île d'Oléron. Le SPFE de La Rochelle 1, le SPF de La Rochelle 2 et le SPF de Marennes ont fusionné le 25 mai 2021 avec la création d'une antenne pérenne à Marennes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur le site de Saintes, le SIP a récupéré les activités du SIP de Saint-Jean d'Angély.

Le SDIF dispose d'une implantation à Saintes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par transfert des activités foncières des SIP de Saintes et Saint-Jean d'Angély, puis du SIP de Royan et du SIP de Jonzac le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La trésorerie de Saintes hospitalière est renforcée par le transfert des hôpitaux de Royan intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le transfert des hôpitaux de Jonzac au 1<sup>er</sup> janvier 2022 finalisera le processus de spécialisation hospitalière à Saintes.

## 1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Emplois des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
SIE Saintes	1	2	23	9	35
SIE Marennes	1	1	4		6
Total	2	3	27	9	41
Emplois du SIE au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 – SOUS RÉSERVE DE L'EXERCICE EMPLOIS					
	A+	A	B	C	Total
<b>SIE Saintes</b>	<b>2*</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>41</b>

\*\* implantation adjoint A+ entre 2022 et 2024 selon le calendrier GPEEC, coordonné au niveau national.

## 2. LA CONDUITE DU PROJET

### 2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

#### Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par un comité de pilotage réunissant le directeur, le responsable du pôle Métiers et son adjointe, le responsable du pôle Moyens et Stratégie, la responsable de la Mission Risques Audit, la responsable BIET, le responsable RH et la mission organisation stratégie et communication, à raison de deux réunions par mois depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Des rétroplannings par opérations sont actualisés à l'occasion de ces réunions en fonction de l'avancement des projets.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la mission budget, immobilier et environnement de travail.

## Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires le 6 juin 2019.	6 juin 2019
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Présentation aux chefs de services et cadre A	Collège des chefs de service : 11 juin 2019 (projet), 4 septembre (projet modifié suite concertation), 26 novembre 2019 (calendrier) Convention des cadres A : 19 juin 2019
	Rencontre avec les élus locaux	CdA Saintes : - 15/07/2019 : Jean-Claude CLASSIQUE - 25/09/2020 : M. Bruno DRAPRON CDC Marennes : M Mickaël VALLET le 23/07/2019
	Présentation du projet aux agents concernés par le directeur ou un de ses deux adjoints	25/06/2019 : SIE de Marennes 27/06/2019 : SIE de Saintes
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés par famille de métiers	Groupe de travail « SIE » du 01/09/2020
	Groupes de travail opérationnels ouverts aux chefs de service, adjoints et à des agents « techniciens »	01/07/2021
Les étapes à venir	Vote en comité technique local	15/10/2021
	Travaux	Une opération de réhabilitation partielle du RDC et de l'intégralité du R+2 est engagée afin de permettre l'installation en 2022 des SIP et SIE restructurés. Les travaux sont programmés en 3 phases : Phase 1 : RDC - Novembre 2020 à mars 2021 Il s'agit de créer une zone de repli pour installer une équipe du SIE pendant l'intégralité du chantier de réhabilitation. Phase 2 : R+2 – Espace du SIE avant travaux : mars à septembre 2021. Une fois réhabilité, cet espace sera affecté au SIP complété d'une partie du SIE. Phase 3 : R+2 – Espace actuel du SIP : octobre 2021 à mars 2022. Une fois rénovée, cette zone sera affectée au SIE en complément d'une partie de l'aile réhabilitée en phase 2. Pendant les phases 2 et 3, le SIE sera installé pour partie au RDC dans la zone de repli, à raison de 13 à 14 postes de travail, et pour le reste tout d'abord au sein du SIP avant d'intégrer sa localisation définitive.
	Installation des agents	L'arrivée des agents de Marennes sur le site de Saintes s'échelonne sur l'année 2022. Un agent arrivera le 1er janvier, puis un second le 1er mai, en prévision des départs de 2 agents du secteur comptabilité de Saintes au printemps. Les autres agents de Marennes arriveront en septembre 2022. L'installation au deuxième étage du CFP de Saintes ne pose pas de problème.

## 2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

### Au plan national

<p>Après des personnels concernés</p>	<p>Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national</p> <p>Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.</p>
<p>Après des instances du dialogue social</p>	<p>Réunions CT au cours du premier semestre 2019</p> <p>Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité.</p> <p>CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.</p>

### Au plan local

<p>Après des personnels concernés</p>	<p>Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents.</p> <p>Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale « nouveaureseau17@dgifp.finances.gouv.fr » où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre.</p> <p>Service des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent.</p> <p>Messages Ulysse local :</p> <p>07/06/2019 du Directeur général : lancement concertation NRP ;</p> <p>07/06/2019 du Directeur départemental : projet carte NRP à l'horizon 2022 et détail de l'implantation des services ;</p> <p>14/06/2019 : collège exceptionnel des chefs de service – présentation du NRP et de sa déclinaison locale ;</p> <p>29/05/2020 : report de la création du SDIF ;</p> <p>17/07/2020 : mise en place progressive des accueils de proximité (Montendre, Aulnay, Tonnay-Charente en 2020) ;</p> <p>16/09/2020 : accompagnement des agents – appel à un cabinet spécialisé en organisation du travail et en risques psychosociaux.</p> <p>Rencontre des agents de Marennes avec le service RH le 4 octobre 2019.</p> <p>Une consultation plus récente des agents par le chef de service fait ressortir les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un agent partira fin 2021 dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Il a été remplacé au mouvement de septembre 2021 ;</li> <li>- un agent souhaite rejoindre le SIE de Saintes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et un autre au mois de mai pour bénéficier d'une période de tuilage ;</li> <li>- les 2 autres agents envisagent de suivre la mission au SIE de Saintes en septembre 2022 ;</li> <li>- le positionnement du A n'est pas connu.</li> </ul>
<p>Après des instances du dialogue social</p>	<p>- Réunions informelles avec les organisations syndicales le 11/06/2019 (présentation projet carte NRP) et le 04/09/2019 (aménagement du réseau envisagés suite à la phase de concertation)</p> <p>- Questions diverses CTL du 10/07/2020 (sur éventuelles modifications du</p>

calendrier NRP dans le contexte Covid)  
 – CTL du 30 novembre 2020 (Opérations de réorganisations au 1<sup>er</sup> janvier 2021)  
 – CTL du 8 avril 2021 (Application des règles de mutation pour le mouvement local dans le cadre de NRP)  
 – CTL du 14 juin 2021 et du 23 juin 2021 (Opérations de réorganisations au 1<sup>er</sup> septembre 2021).

### 2.3 LA COMMUNICATION AVEC LES AGENTS

M. LERASLE s'est déplacé deux fois sur le site de Marennes au printemps 2021 pour rencontrer individuellement les agents et répondre à leurs interrogations.

### 2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPECIFIQUES

Les équipes immobilier, logistique ainsi que les services informatiques sont mobilisés pour installer les agents du SIE en parallèle du déroulement du chantier de désamiantage / réhabilitation des espaces.

## 3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### 3.1 LE TRAVAIL RÉEL

#### →Conséquences sur l'organisation du travail

#### Description des modifications dans l'exercice du travail réel

Le SIE de Marennes va s'intégrer dans l'organisation pré-existante mise en place au niveau du SIE de Saintes.

Le secteur IFU de Marennes sera rattaché à l'IFU 2 de Royan. Les deux contrôleurs IFU de Marennes seront intégrés à l'équipe IFU de Royan. Le réexamen de la situation IFU sera fait en 2022 pour modification et ajustement éventuel en 2023.

Un contrôleur de Marennes renforcera la comptabilité au SIE de Saintes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le quatrième contrôleur de Marennes travaillera pour la cellule GESPRO du SIE de Saintes du 01/01 au 30/04/2022 jusqu'à sa période de tuilage avec les agents du service comptabilité partant à la retraite (traitement des AVISIR).

Sur Saintes et Royan, 3 ETP sont en charge des dossiers de recouvrement. La nouvelle charge liée à l'intégration de Marennes représente une trentaine de dossiers par agent et ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

Les liaisons mises en place entre les différents sites et les différents secteurs (principalement IFU- compta et RAR-compta) après une période de rodage fonctionnent de façon satisfaisante. Une liaison Marennes-Saintes par sacoche pour le courrier intra SIE (chèques, remboursement de créances, ...) sera mise en place.

La balf du SIE de Marennes sera re-routée vers la balf du SIE de Saintes pendant une année.

#### Ouverture au public

Service	Conditions actuelles : uniquement sur RDV	Conditions après réorganisation
SIE Saintes	TLJ 8h30-12h30	TLJ 8h30-12h30
SIE Marennes	TLJ 8h30-12h	

### Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIE Saintes	5 jours	5 jours
SIE Marennes		

### → Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

#### Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIE Saintes	Restaurant administratif	Restaurant administratif
SIE Marennes	Titres restaurant	

#### Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIE Saintes	Parking gratuit sur place et à proximité	Parking gratuit sur place et à proximité
SIE Marennes	Parking gratuit à proximité	

#### Modification du trajet domicile-travail

#### **TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES**

	Saintes	Marennes
Saint-Just	36 km	7 km
Bourcefranc	45 km	5 km
Breuillet	40 km	25 km

#### **IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL**

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Observations
Trésorerie de Marennes	3		2 adresses dans le 17 non connues

### 3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

A l'issue des travaux de désamiantage / réhabilitation du R+2, le SIE sera installé dans un espace totalement rénové essentiellement constitué de bureaux individuels pour l'encadrement supérieur ainsi qu'une majorité d'espaces permettant d'installer 3 à 4 personnes. Dans ce cadre, des mobiliers neufs et plus ergonomiques seront déployés.

Des espaces dédiés au stockage de la documentation seront créés dans les zones ne disposant pas d'éclairage naturel.

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

En date du 23 septembre 2021, aucun dossier de départ en retraite n'a été déposé auprès du service RH par les agents des SIE de Marennes et de Saintes. 2 agents affectés à la comptabilité au SIE de Saintes ont toutefois fait part au chef de service de leur intention de prendre leur retraite au deuxième trimestre 2022.

### 4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment, le renforcement du SIE de Saintes ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant.

### 4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de cette opération peut prétendre dans les conditions réglementaires au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Mme Laplénie, psychologue du travail, s'est déplacée aux CFT de Marennes et de Saintes, respectivement le 6 et le 12 octobre 2020 pour des entretiens individuels.

Le service RH répond aux demandes individuelles des agents et chefs de service. La réponse est ainsi adaptée à l'opération NRP concernée et plus précise qu'une fiche générale, telle que sollicitée lors des groupes de travail.

### 4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Le service RH est très attentif aux situations sociales particulières. Tout est mis en œuvre pour répondre positivement à ces situations.

## ANNEXES

1	Plans existants et projetés
---	-----------------------------

*Dossier de présentation actualisé au 28/09/2021*

Annexe 1 – Plans

Existant

Projeté

